



Guide pas à pas pour les structures d'accueil





Introduction

Ce guide pas-à-pas est destiné à vous accompagner à chaque étape de vos démarches relatives au recrutement d'un Conseiller numérique France Services (CNFS) :

1

L'inscription sur la plateforme <https://conseiller-numerique.gouv.fr/> ;

2

Suite à la validation de votre candidature par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : l'activation de votre [espace structure](#) pour étudier les candidatures et sélectionner votre ou vos Conseiller(s) numérique(s). **A partir de cette date, vous disposez d'un délai maximum de 3 mois pour rendre l'embauche effective sur le terrain ;**

3

Le dépôt de votre demande de subvention et signer la convention avec la Banque Des Territoires, via la plateforme démarches simplifiées.

Sommaire

1 Inscription sur la plateforme p.4

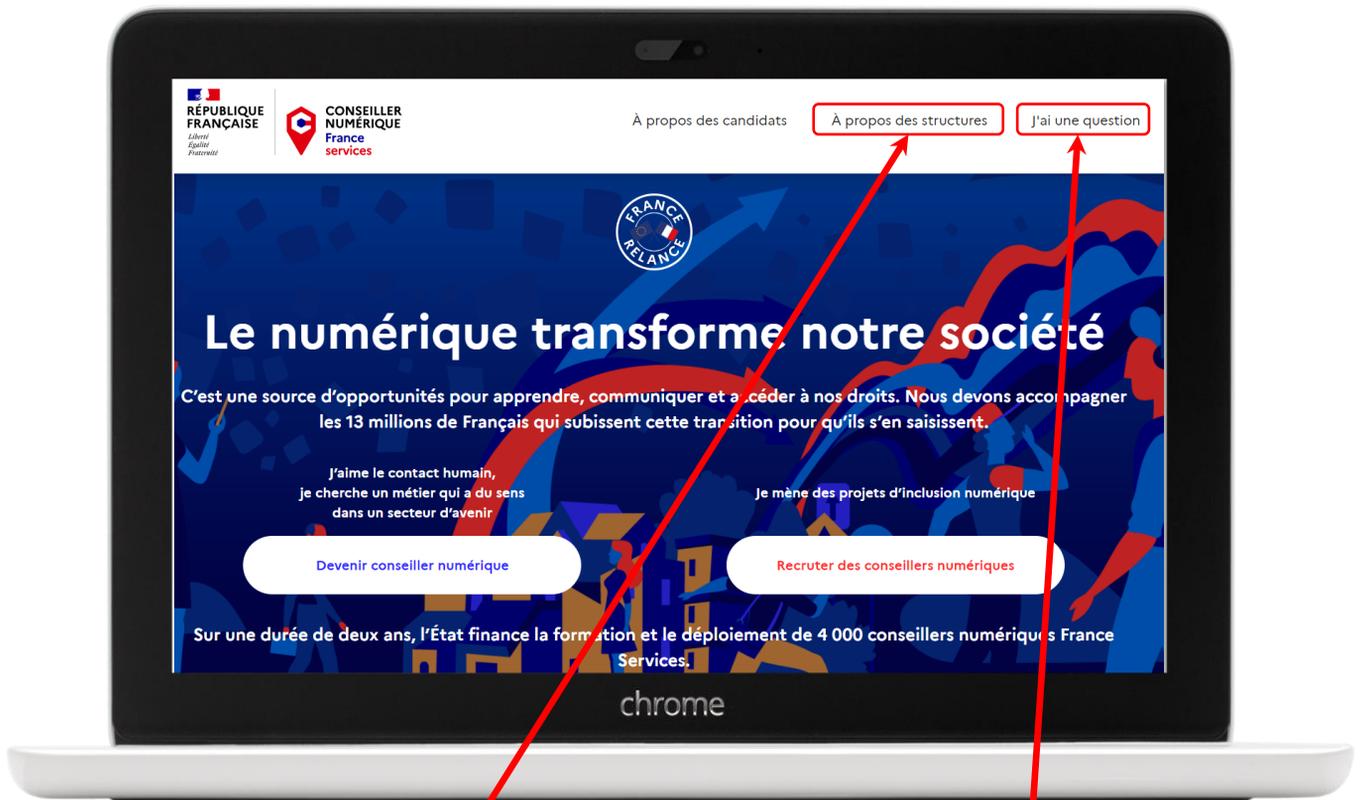
2 Espace structure d'accueil :
sélectionner votre / vos
Conseiller(s) numérique(s) p.7



1. Inscription sur la plateforme

Le site <https://conseiller-numerique.gouv.fr/> est ouvert à tous.

Il s'agit à la fois d'un site d'informations sur le dispositif Conseiller numérique France Services et d'une plateforme de mise en relation des structures d'accueil et des candidats à la mission.

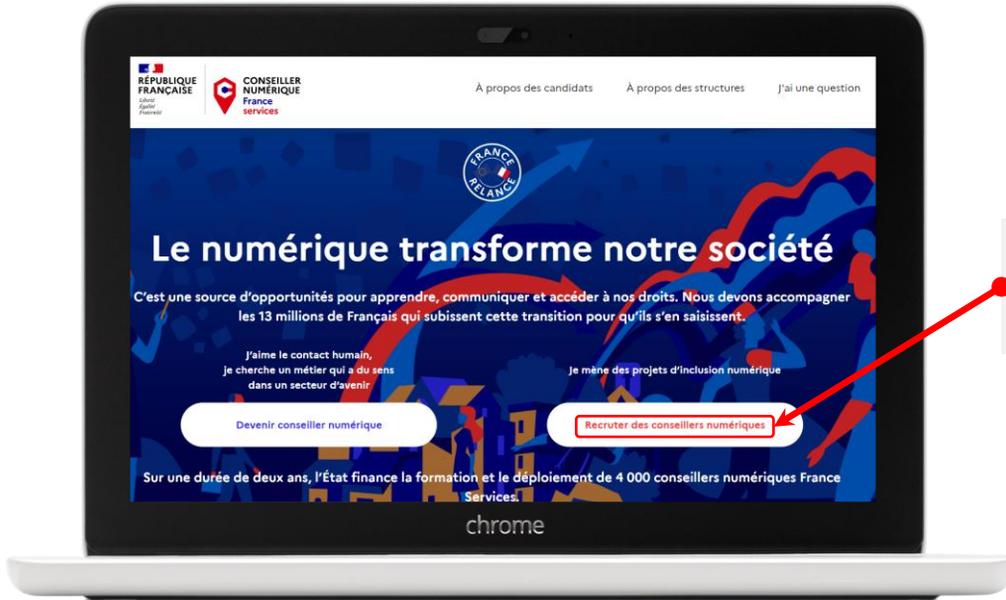


Vous trouverez ici des documents de présentation du dispositif Conseiller numérique France Services

Si vous avez une question vous pouvez vous rendre sur notre [foire aux questions](#)

1. Inscription sur la plateforme

1 – INSCRIVEZ-VOUS POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE



En cliquant ici, un formulaire d'inscription s'ouvre

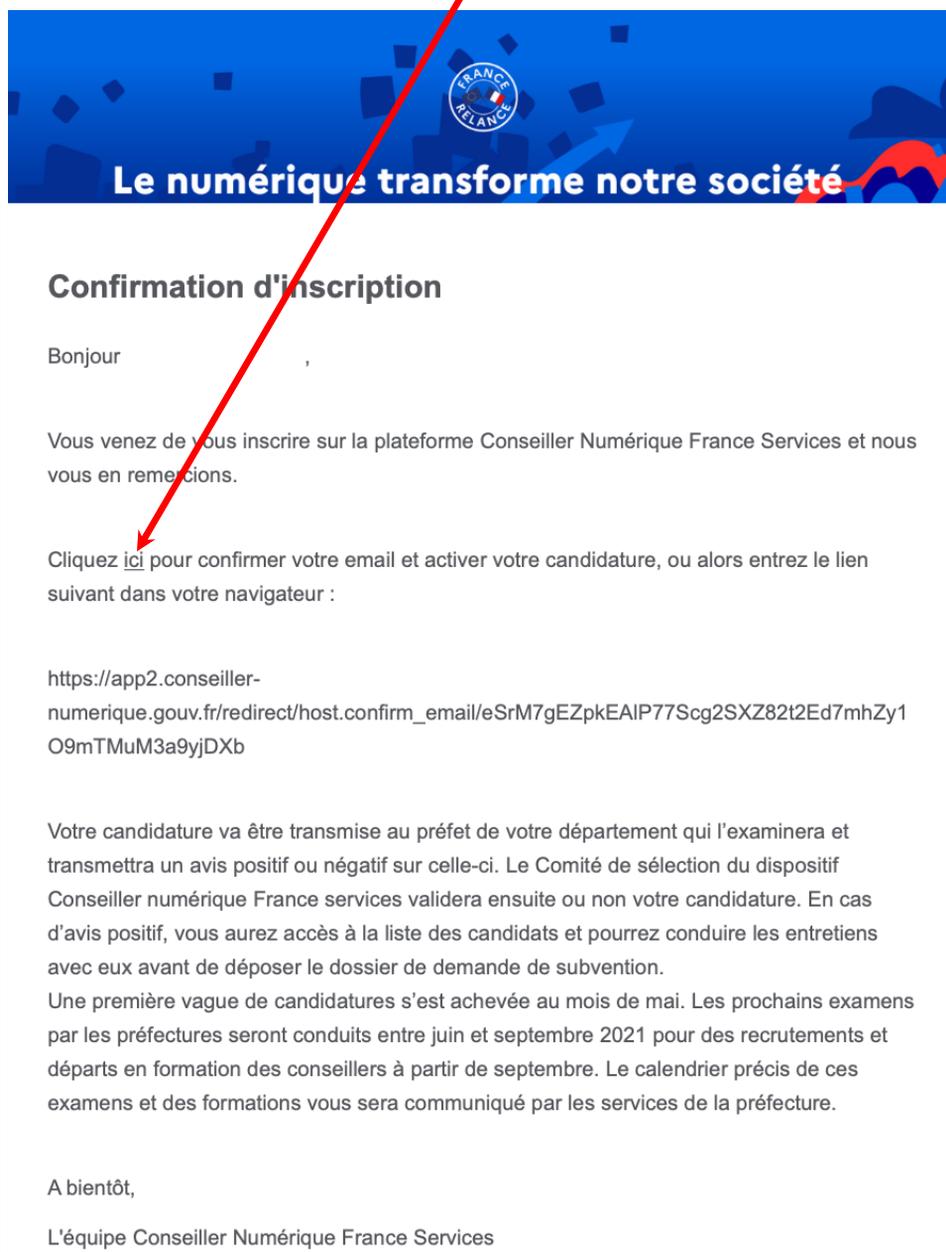


Votre candidature est finalisée à la suite de ces 13 questions

1. Inscription sur la plateforme

2 – CONFIRMEZ VOTRE INSCRIPTION

Vous recevez ce courriel de confirmation de votre inscription. **Cliquez sur le lien pour confirmer votre inscription et votre adresse email.**



A partir de ce moment-là, il convient d'attendre la validation éventuelle de votre candidature par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui vous sera annoncée par courriel.

2. Espace structure d'accueil

Seules les structures d'accueil dont la candidature a été validée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires peuvent accéder à la plateforme: <https://admin.conseiller-numerique.gouv.fr/login?role=structure>.

Cet espace met en relation les structures employeuses et les candidats souhaitant devenir Conseillers numériques France Services.

C'est sur cette plateforme, après avoir réalisé les étapes nécessaires, que vous accéderez au formulaire démarches-simplifiées qui vous permettra de demander votre subvention et de gérer la signature de la convention avec la Banque Des Territoires.

1 – CREEZ VOTRE COMPTE STRUCTURE

Une fois votre candidature retenue par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, vous recevrez ce courriel :

Créez votre compte structure Conseiller Numérique France Services.

Madame, Monsieur

Vous vous êtes inscrit sur la plateforme www.conseiller-numerique.gouv.fr pour accueillir un ou plusieurs Conseillers Numériques France Services dans votre structure.

Après la délibération du Comité national de sélection sur votre candidature, s'appuyant sur l'avis de la préfecture de votre département, nous avons le plaisir de vous annoncer votre éligibilité à l'accueil de XX conseiller(s) numérique(s) France Services. (*)

[...]

Nous comptons sur votre mobilisation pour recruter le ou les conseiller(s) numérique(s) France Services d'ici un mois. En tout état de cause, si le recrutement devait intervenir dans plus de trois mois, la validation de votre structure pourrait être suspendue et réévaluée dans une prochaine vague pour privilégier les recrutements les plus rapides dans le cadre de ce dispositif France Relance.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté au dispositif et vous invitons à procéder dès que possible aux démarches nécessaires afin d'en bénéficier.

(*) Sous réserve de la conformité de votre dossier de demande de subvention.

Votre identifiant
admin@test.fr

Suivez ce lien pour créer votre mot de passe

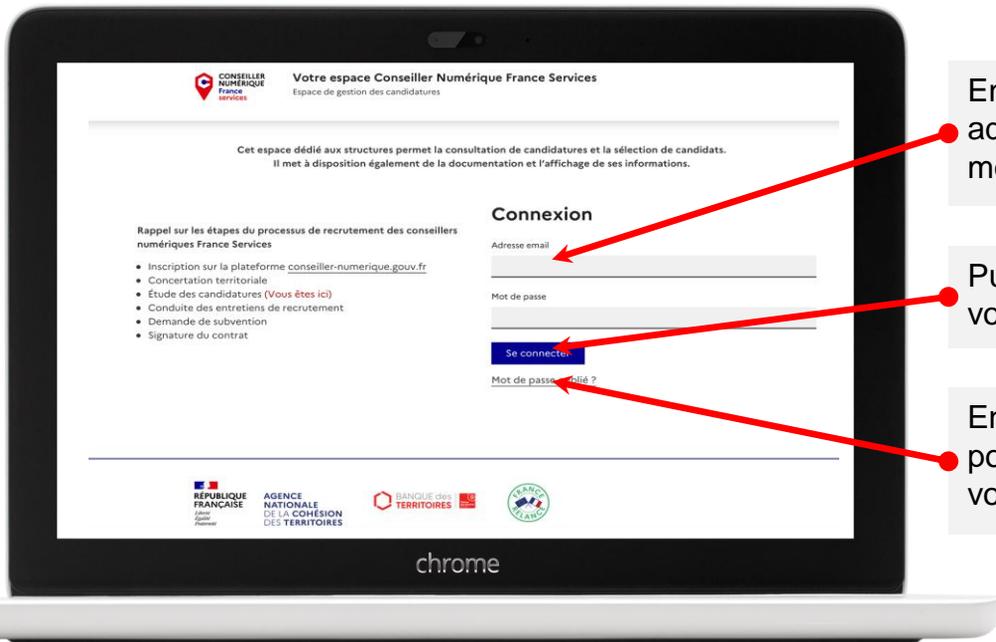
ACCÉDER À MON ESPACE



Cliquez ici pour accéder à l'espace structure et modifier votre mot de passe lors de votre première connexion

2. Espace structure d'accueil

2 – IDENTIFIEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE

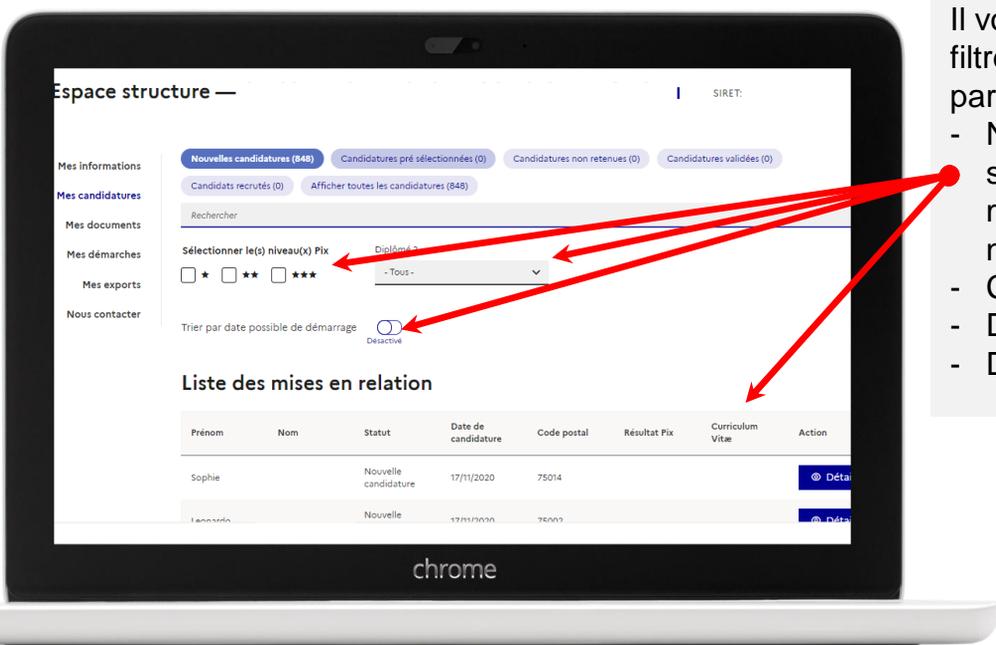


Entrez ici votre adresse email et votre mot de passe

Puis cliquez ici pour vous connecter

En cas d'oubli, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe ici

3 – VISUALISEZ L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES

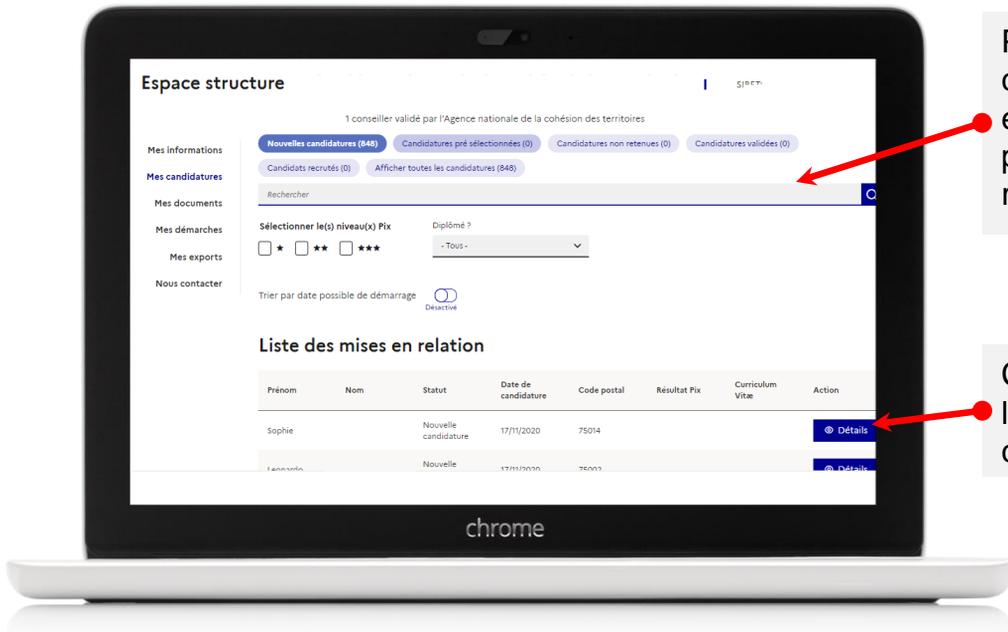


Il vous est possible de filtrer les candidatures par :

- Niveau PIX (test standardisé sur la médiation numérique)
- CV
- Diplôme
- Date de disponibilité

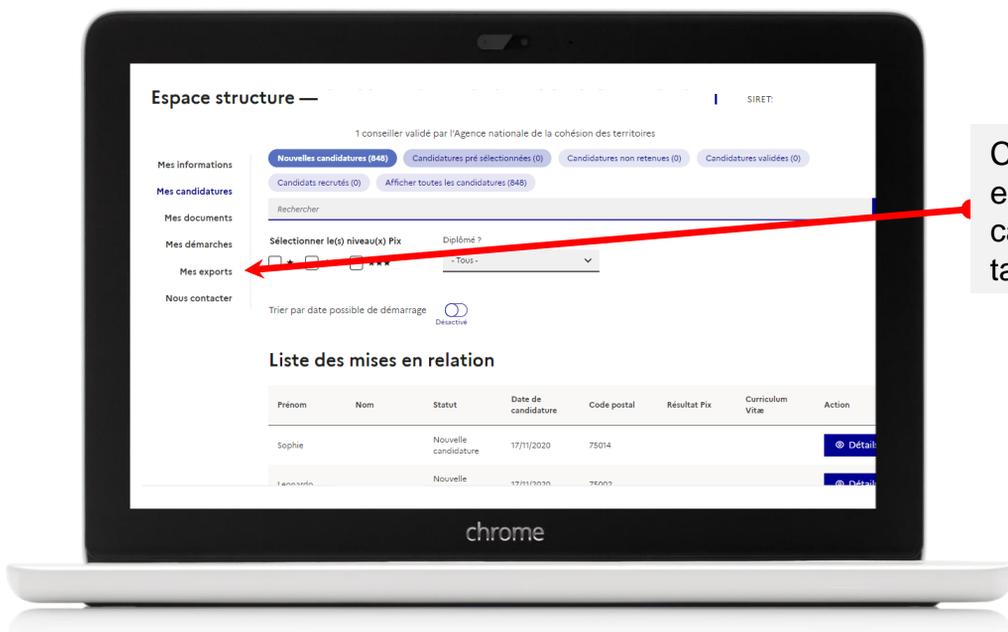
2. Espace structure d'accueil

VISUALISATION DES CANDIDATURES



Pour chercher un candidat en particulier, entrez son nom ou son prénom pour le retrouver

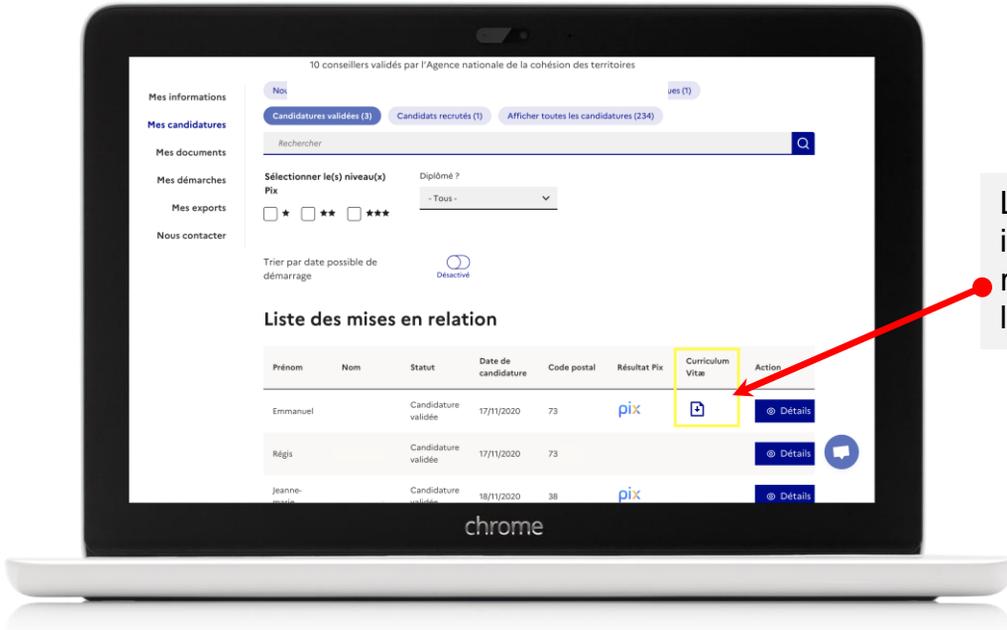
Cliquez ici pour afficher les coordonnées du candidat



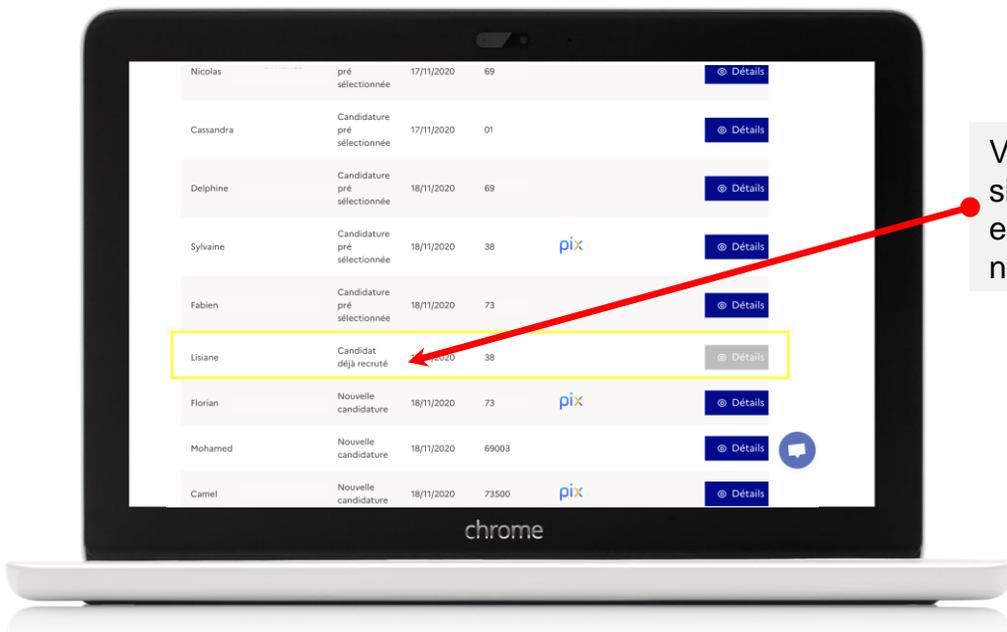
Cliquez ici pour exporter la liste des candidatures au format tableur

2. Espace structure d'accueil

INFORMATIONS SUR LES CANDIDATS



L'icône suivante vous indique si le candidat a renseigné son CV sur la plateforme



Vous pouvez visualiser si les candidats sont encore disponibles ou non

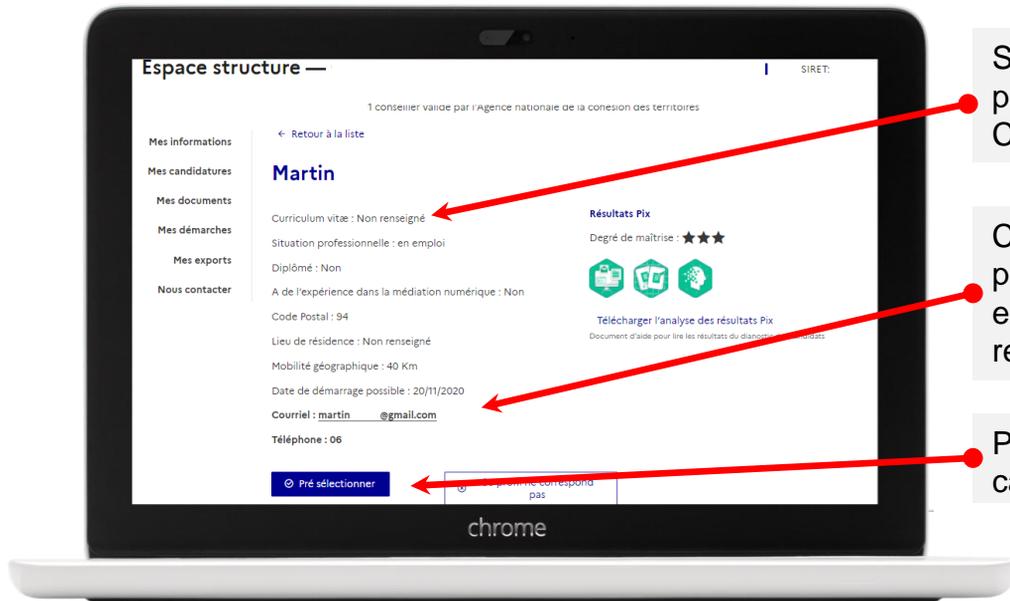
2. Espace structure d'accueil

4 – PRÉ-SÉLECTIONNEZ UN CANDIDAT

Pré-sélectionner un ou plusieurs candidat(s) vous permet :

- **d'accéder à l'étape suivante** (la validation de son recrutement),
- **de trier les candidatures** que vous avez reçues.

Les candidats ne sont pas informés des actions que vous prenez sur leur candidature.

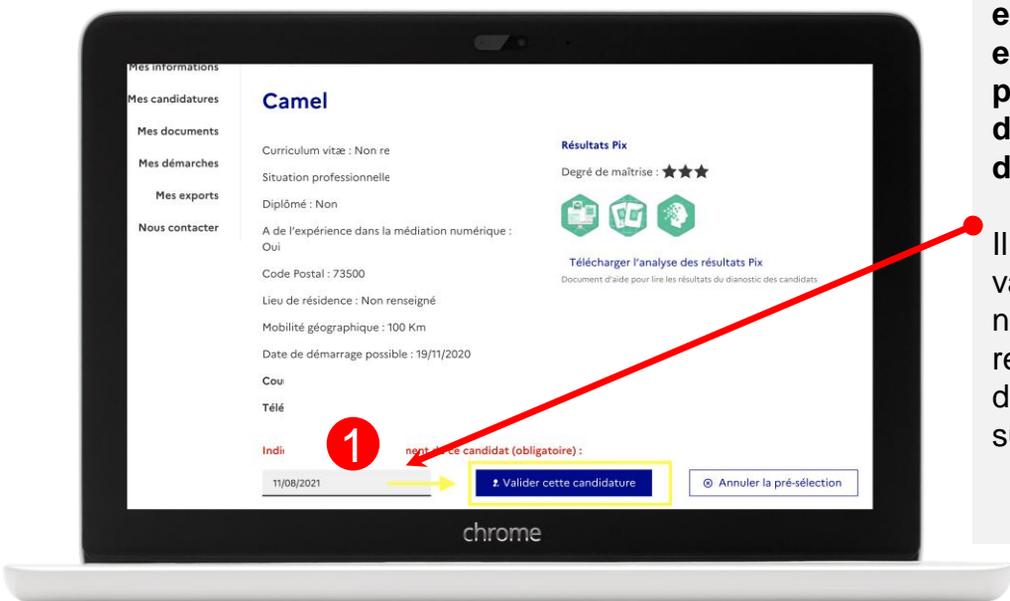


Si renseigné, vous pouvez télécharger le CV du candidat ici

Contactez le candidat pour organiser un entretien de recrutement

Pré-sélectionnez le candidat

5 – RENSEIGNEZ LA DATE D'EMBAUCHE

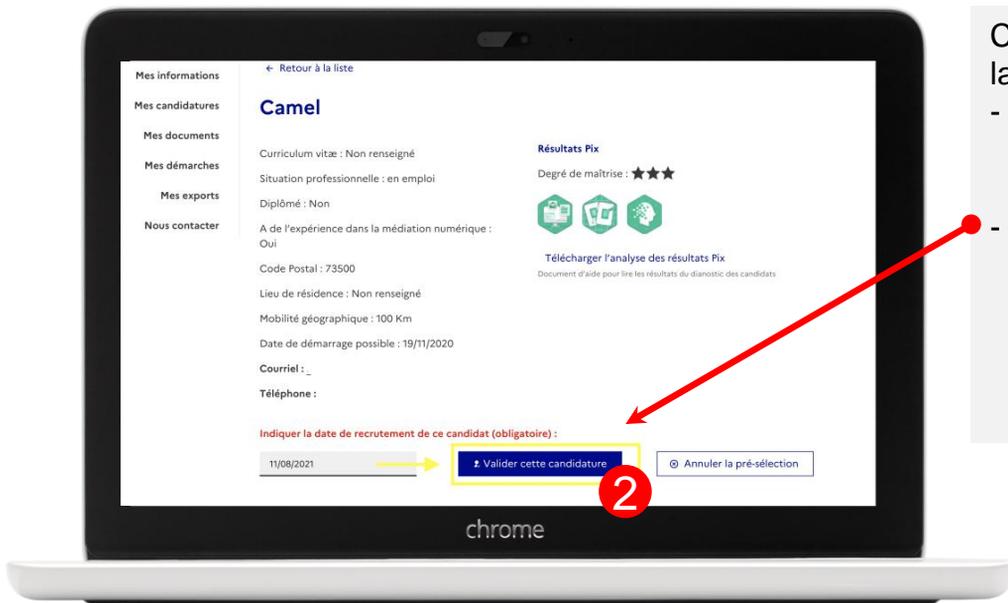


Le renseignement de la date d'embauche est une étape essentielle du processus d'instruction des dossiers.

Il n'y a pas de validation de la date nécessaire, la redirection vers démarche simplifiées suffit.

2. Espace structure d'accueil

6 – VALIDEZ LE RECRUTEMENT



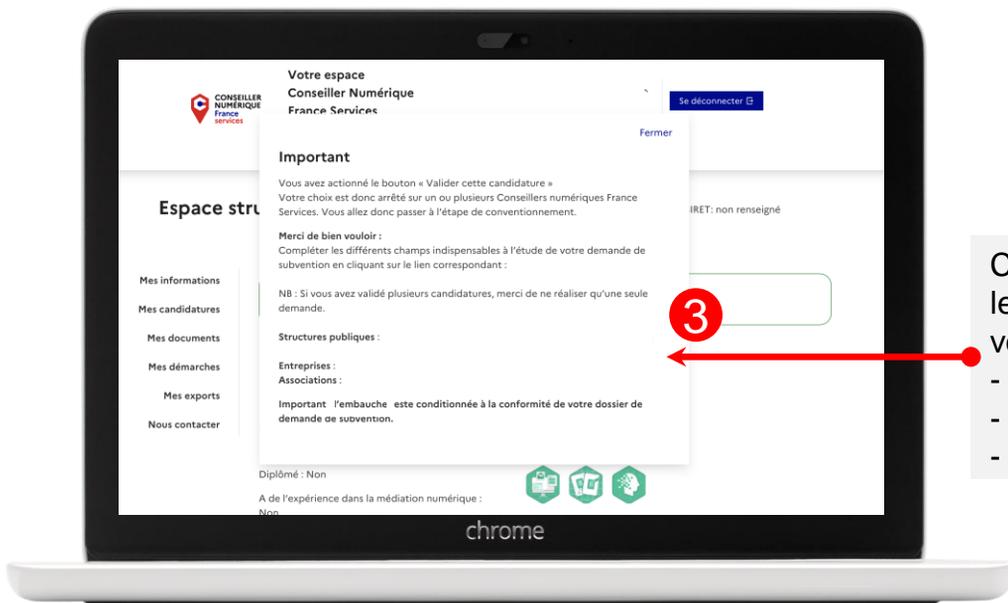
Cliquez ici pour valider la candidature, afin :

- de nous informer de l'identité du candidat retenu
- **d'accéder à Démarches Simplifiées, permettant le dépôt de votre demande de subvention.**

7 – ACCÉDEZ À DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

La suite se fait sur l'outil de formulaire en ligne démarches-simplifiées.

Si vous recrutez plusieurs conseillers, validez bien toutes les candidatures une par une, mais ne remplissez qu'un seul dossier sur démarches-simplifiées.

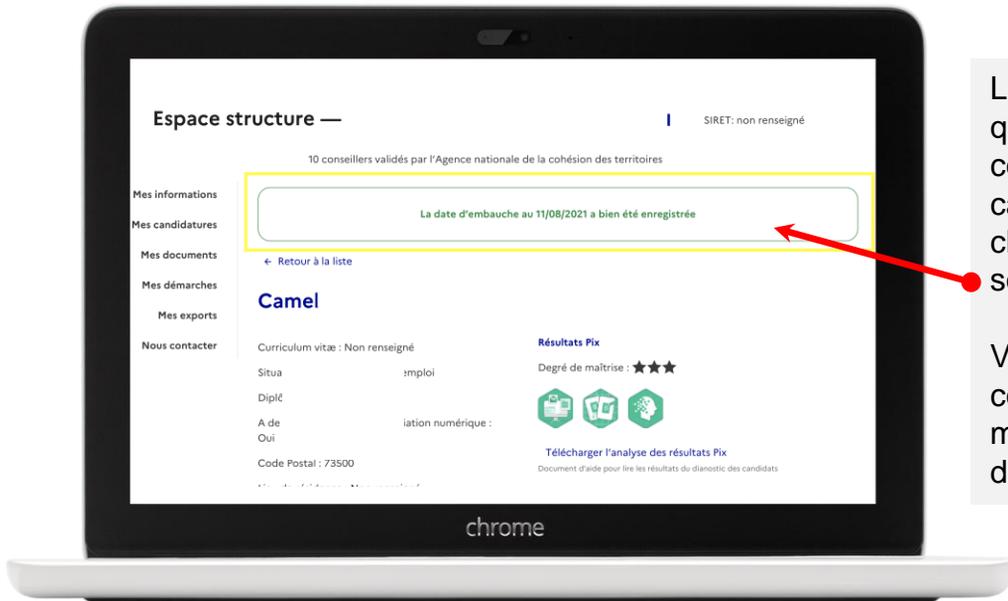


Cliquez maintenant sur le lien qui correspond à votre structure :

- Publique
- Entreprises
- Associations

2. Espace structure d'accueil

8 – CONFIRMATION DE LA DATE D'EMBAUCHE



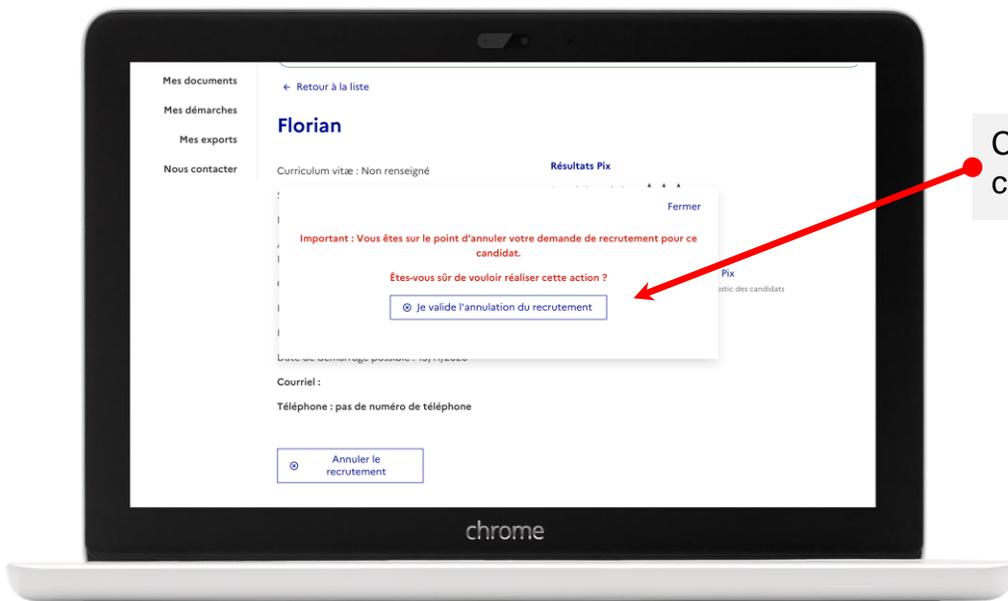
La date d'embauche que vous avez confirmée pour votre candidat apparaîtra en cliquant sur **détail** dans son profil.

Vous pourrez la consulter à tout moment du processus de recrutement.

9 – SI BESOIN DE CHANGEMENT DE LA DATE D'EMBAUCHE

Conformément à vos délais de recrutement, vous pouvez changer la date d'embauche d'un candidat, il faut préalablement annuler son recrutement.

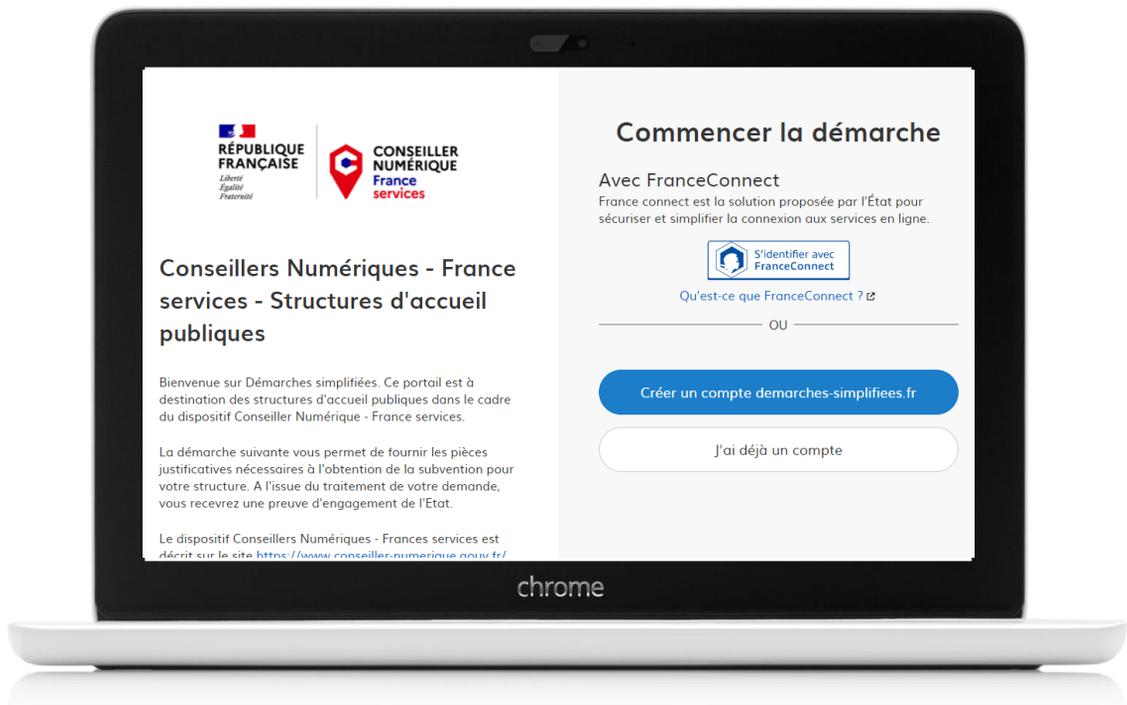
Pour cela, il vous faudra cliquer sur annuler. Le candidat se trouvera à nouveau dans vos candidatures pré-sélectionnées. Vous pourrez le re-sélectionner et entrer une date conforme.



Ce message viendra confirmer votre action.

3. Démarches Simplifiées

Une fois que vous avez identifié votre conseiller numérique et que vous avez validé sa candidature sur votre espace structure, il est indispensable de passer par Démarches-simplifiées **afin de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande de subvention à la préparation de la convention.** Démarches simplifiées est un outil de dématérialisation des procédures agréé par l'Etat.



Une fois votre candidature validée, vous trouverez une version complétée de ce guide qui vous accompagnera dans la suite des démarches afin d'obtenir votre convention de subvention.

Vous trouverez ce document phare pour l'obtention de votre convention de subvention dans votre espace « **Mes documents** » sur la plateforme numérique.

A très vite sur démarches simplifiées !

